



LE PROJET SUR L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS DOIT ÊTRE ABANDONNÉ !



Alors que la ministre de l'Éducation Nationale voudrait publier des décrets instaurant un nouveau mode d'évaluation des enseignants en lieu et place de l'inspection actuelle, les syndicats SNUDI FO 53 et SUD Education 53 ont estimé qu'il était de leur responsabilité de faire connaître ensemble les motifs de leur opposition à la publication de ces décrets.

1 – Tout d'abord, nous considérons qu'il est pour le moins choquant que l'actuelle ministre cherche à remettre en place des dispositifs du décret Chatel que M. Peillon lors de son arrivée au ministère de l'Éducation Nationale, avait immédiatement abrogé. Comment le gouvernement peut-il imposer en 2016 ce qu'il avait condamné en 2012 ?

D'autre part, nous dénonçons la stratégie du gouvernement qui met "dans le même paquet" l'augmentation de l'ISAE et cette réforme de l'évaluation. Il n'y a aucune logique à lier les deux. Cela n'est que la mise en application du PPCR que FO, Solidaires et CGT représentants plus de la moitié de la fonction publique n'ont pas signé.

2 – Nous nous opposons à la substitution du système actuel, certes imparfait, par une grille d'items qui :

- n'a que peu de rapport avec ce qui fonde le cœur du métier, c'est à dire les tâches d'enseignement
- introduit au contraire des paramètres inquiétants tels que la coopération obligatoire avec les parents d'élèves, avec les « partenaires de l'école », c'est à dire entre autres, les élus politiques, le travail en équipe obligatoire...
- institutionnalise le bilan professionnel et l'auto évaluation propices à des dérives qui incitent à s'approprier des objectifs irréalisables, à se culpabiliser et à se mettre toujours plus de pression... On a constaté à maintes reprises que ce management engendre des risques psycho-sociaux et dégrade les conditions de travail.
- fait disparaître tout élément de comparaison objectif entre les enseignants pour le passage accéléré du 6^{ème} au 7^{ème} ou du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, ou encore pour le passage à la hors classe. Au terme des évaluations, 30 % des collègues seront classés « excellents », ce qui léserait 7 enseignants sur 10, exclus de l'accélération de carrière.

Le SNUDI-FO 53, SUD Education 53 considèrent que même si le système n'est pas parfait, le barème incluant la note et l'ancienneté induisait une certaine forme d'harmonisation. Or, le système envisagé renforcerait le pouvoir discrétionnaire des IEN, cela afin d'obtenir la soumission des personnels et d'imposer plus facilement les réformes contestées.

3 – Alors qu'aucune garantie n'est donnée concernant le passage de tous les enseignants du 1^{er} degré dans la hors classe, nous nous inquiétons de la mise en place d'une classe exceptionnelle réservée à un petit nombre, d'autant plus sur certains critères qui n'ont rien à voir avec les compétences professionnelles d'enseignant.

4 - Enfin le SNUDI-FO 53 et SUD Education s'opposent au fait que les CAPD soient transformées en organes de recours perdant ainsi leur rôle de contrôle a priori et a posteriori.

Dans le même temps, nous déplorons que le ministère se refuse à convoquer le CHSCT Ministériel pour l'examen préalable des projets de textes et leur possible incidence sur la santé des personnels comme cela a été malheureusement le cas dans plusieurs entreprises lorsque des évaluations du même type ont été mises en place, notamment à France Télécom.

Pour toutes ces raisons, le SNUDI FO 53 et SUD éducation 53 considèrent qu'en l'état, ces textes ne sont pas acceptables et doivent être abandonnés tout comme doit l'être le PPCR.

Laval le 13 octobre 2016